



# Commune de Genolier

## Conseil communal

### DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2017

---

---

#### **1. ACCEPTATION du préavis 20/2017**

Décidant

- 1) d'adopter le nouveau Règlement communal sur l'Evacuation et l'Epuration des Eaux
- 2) d'adopter l'annexe fixant les valeurs maximales des taxes

#### **2. ACCEPTATION du préavis 23/2017**

décidant d'adopter le préavis n° 23/2017 accordant une demande de crédit de CHF 73'500.- TTC destiné à financer l'étude de la réfection des routes cantonales en traversée de localité

De prélever ce montant sur la trésorerie courante.

D'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur le fonds de réserve pour travaux futurs.

#### **3. ACCEPTATION du préavis 25/2017**

décidant d'autoriser la Municipalité à acheter 8 bennes pour la déchèterie de la Caisserie pour un montant de CHF 67'000.- TTC.

D'accorder un crédit de CHF 67'000.- à la Municipalité pour le financement de cet objet.

De financer ce montant par la trésorerie courante ou par un emprunt bancaire et/ou institutionnel.

Ce crédit sera comptabilisé sur le compte 9282.14, fonds de réserve investissements intérêts publiques, et sera amorti dans l'année en cours.

#### **4. ACCEPTATION du préavis 26/2017**

approuvant l'arrêté communal d'imposition tel que proposé par la Municipalité soit :

- 1) de maintenir le taux d'imposition sur le revenu et la fortune des Personnes Physiques et sur le bénéfice et le capital des Personnes Morales à 55 cts.
- 2) de laisser les autres impôts (voir annexe) inchangées.

Genolier, le 26 octobre 2017

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président

Nicolas Bolay



Le Secrétaire

Pierre-Alain Zufferey